

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt deux et le 13 janvier à 19 heures 30
07/01/2022

DATE D'AFFICHAGE
07/01/2022

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Carlos Machado Coelho, Clarence Appell, Benjamin Bou Aziz, Brigitte Simon, Sandra Fiorèse, Joseph Bracco, Patrick Bastien, Fabrice Mermin, Frédéric Thomas

Absents : Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell)
représentés :

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub, Nathalie Jacquier
excusé :

DELIBERATION N°2 : Convention de délégation de la mise en œuvre de la politique éducative et sociale du territoire avec l'ACEJ

La présente convention est établie pour 4 ans à compter du 1er janvier 2022 et détaille les modalités des participations financières des communes.

Dans le cadre du partenariat avec l'ACEJ, chacune des communes soutient le projet de territoire et s'engage à apporter une aide financière/opérationnelle afin de maintenir et renforcer les activités/actions/projets en direction des enfants, jeunes et familles du territoire. Ces derniers sont définis selon les contrats jeunesse conclus entre les communes et les partenaires institutionnels :

- Convention Territoriale Globale avec la CAF de Savoie pour les années 2022-2025
 - Contrat Territorial Jeunesse avec le Conseil Départemental de la Savoie pour les années 2023-2027

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve la présente convention et autorise M. le Maire à la signer.

Fait à le MONTCEL, le 14 janvier 2022

Le Maire,
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,
Le Maire
Transmis en préfecture, le 17 janvier 2022
Publié, le 17 janvier 2022

